DÉPARTEMENT LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15/02/2011

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON Nasbinals

Nombre

de conseillers en exercice 9
de présents 8
de votants 8

L'an deux mille onze et le quinze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE,

Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise

ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents:

Mr Guy ENSUQUE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet

Mise en location de la biagatelle du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

> Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/02/2011

Pour extrait conforme au registre Fait à Marchastel le 15/02/2011 Le Maire, Monsieur le Maire Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale rappelle à l'assemblée la location de la parcelle communale dite la Biagatelle appartenant à la commune de Marchastel. Il propose à l'Assemblée de louer cette parcelle en d'en fixer le prix pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 Mars 2012.

Mesdemoiselles GABRILLARGUES sont intéressées par cette location et la loue déjà depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de relouer cette parcelle à Mesdemoiselles GABRILLARGUES domicilié à Marchastel 48260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 50 € pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 15/02/2011 et publication ou notification le 15/02/2011